

NOTRE MOT À DIRE



LE JOURNAL DE LA FEDERATION

FEETS

Équipement Environnement Transports Services

LA RÉPUBLIQUE TOUJOURS, LES REVENDICATIONS PLUS QUE JAMAIS !



Sommaire

P.2 EDITO

P.4 Nettoyage Propreté

P.4 Transport Aérien

P.5 Autoroutes

P.5 Fonction Publique

P.6 Prévention Sécurité

P.7 Transport Maritime

P.8 Résolution du CNF des 11 et 12 juin 2024



EDITO

TOUJOURS INDÉPENDANTS, JAMAIS INDIFFÉRENTS ET PLUS QUE JAMAIS INTERNACIONALISTES NOTRE CAMP EST CELUI DU SYNDICALISME LIBRE ET INDÉPENDANT.

Nettoyage Propreté

FO REVENDIQUE UNE REVALORISATION DES SALAIRES ET LA RÉVISION DE L'ÉCHELLE DES SALAIRES AU REGARD DU COÛT DE LA VIE ! »



LA RÉPUBLIQUE TOUJOURS, LES REVENDICATIONS PLUS QUE JAMAIS !

NOTRE ORGANISATION A
COMBATTU HIER CONTRE LE
REJET DE L'AUTRE, LE
RACISME, LA XÉNOPHOBIE,
L'ANTISÉMITISME,
L'ISLAMOPHOBIE ET POUR LA
LIBERTÉ, LA LAÏCITÉ ET LA
PAIX. CES COMBATS SONT
LES MÊMES AUJOURD'HUI.

ÉDITO

Nous avons reçu récemment un message d'un salarié qui nous écrivait : « Choisissez votre camp, l'heure est grave ».

Oui l'heure est grave pour une République sociale abîmée par des années de politiques ultra-libérales de la réforme des retraites à la chasse au demandeur d'emploi, du démantèlement des services publics à la casse du droit du travail. L'heure est grave pour une République démocratique qui a vu des pans entiers de libertés individuelles et collectives remis en cause pour toujours plus d'autoritarisme. L'heure est grave pour une République fraternelle où une loi immigration instille une préférence nationale et considère l'immigré comme une marchandise qu'on peut presser, essorer et jeter.

Pour ce qui est de notre camp, il n'a pas changé, c'est toujours le même, celui des travailleurs. Notre action reste toujours sur le terrain social et syndical. C'est pourquoi, fidèle à la Charte d'Amiens, la Fédération n'a jamais donné et ne donnera pas de consignes de vote pour ces élections car elle demeurera toujours indépendante des partis politiques et des manœuvres politiques.

Pour autant, nous ne pouvons être indifférents à la situation sociale actuelle, tout comme le syndicalisme ne saurait l'être à la forme de l'État. Notre indépendance des partis politiques ne signifie pas neutralité ou apolitisme. Nous n'avons pas à être silencieux sur l'extrême droite totalement banalisée et qui est aux portes du pouvoir,

surtout lorsque l'on constate les attaques contre les libertés, le droit de grève et les organisations syndicales dans les autres pays où la peste brune se répand. Notre organisation a combattu hier contre le rejet de l'autre, le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, l'islamophobie et pour la liberté, la laïcité et la paix. Ces combats sont les mêmes aujourd'hui. Ces combats seront toujours les nôtres demain.

Face aux idéologies de haine de l'autre, nous sommes des daltoniens de l'âme qui ne distinguons pas les couleurs des travailleurs. Notre combat demeure sur le terrain social et syndical de nos revendications.

Toujours indépendants, jamais indifférents et plus que jamais internationalistes notre camp est celui du syndicalisme libre et indépendant. Par son action continue et par sa propagande par l'exemple en défendant au quotidien la liberté, l'égalité et la fraternité, l'action syndicale soutient l'aspiration à une véritable République Démocratique Universelle et Sociale.



Zaïnïl NIZARALY
znizaraly@feetsfo.fr

LE TWEET DU MOIS

FO Météo
@MeteoFO

Follow

La @FeetsFO soutien FO météo en faisant appel au ministre @ChristopheBechu pour les revendications du personnel de @meteofrance. Nous sommes à bout dans un établissement à l'avenir incertain sans changement de cap du ministère de tutelle !

<https://x.com/MeteoFo/status/1798049977526263814>

FO VOUS DÉFEND



FÉDÉRATION FEETS FO
ÉQUIPEMENT • ENVIRONNEMENT • TRANSPORTS • SERVICES

LES GUIDES DU SALARIÉ DE LA FÉDÉRATION

- GUIDE DU SALARIÉ DE LA PROPRETÉ 2024
- GUIDE DE L'AGENT DE SÉCURITÉ 2024
- GUIDE DES SALARIÉS DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DE MANÈGE, LIGNES, LOCATION DE BÂTIMENTS, RESTAURANT À HÔTEL, PÊCHERIE ET TOURISME 2024
- GUIDE DES SALARIÉS DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES 3D 2024
- GUIDE DU SALARIÉ DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE 2024
- GUIDE DES SALARIÉS DE LA NÉGOCIE ET DE DISTRIBUTION DE COMBUSTIBLES SOLIDES, LIQUIDES, GAZ, PRODUITS PÉTROLIERS 2024
- GUIDE DU SALARIÉ DU TRANSPORT AÉRIEN 2024

FEETSFO.FR

FÉDÉRATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES • FORCE OUVRIÈRE

Notre Mot A Dire n°190 - juin 2024

46, rue des Petites Écuries - 75010 Paris • Tél. : 01.44.83.86.20

Fax : 01.48.24.38.32 • Courriel : contact@feetsfo.fr • Site : www.feetsfo.fr

Directeur de la Publication : Zainil NIZARALY • Rédaction : Etienne CASTILLO

Publication éditée par la FEETS FO • Impression FEETS FO au siège de la Fédération

• Publicité : au Journal • N° CPPAP : 0524 S 06882 • N° ISSN : 1263-5618

Dépôt légal : juin 2024 • Prix à l'unité : 0,84 Euros • Abonn.t annuel : 10,06

Euros (12 numéros) • Abonn.t principal + supplément : 13,72 Euros

Abonn.t de soutien : 15,24 Euros

AUTOROUTES

On ne s'arrête plus ! Tel est le mot d'ordre sur l'A14 !

On peut enfile son maillot de bain, dès Paris, puisqu'à partir de maintenant, plus besoin de s'arrêter aux péages pour régler son dû ! Les barrières de péage physiques sont remplacées par le flux libre : un système informatique de lecture de plaque minéralogique sait détecter votre passage et vous invite, depuis la plage, à régler votre voyage via internet. C'est tellement beau le progrès !

Tellement beau que pour arriver à cela, la SANEF Paris Normandie (SAPN) a restructuré, encore et encore, et détruit un métier spécifique au secteur des autoroutes, celui de receveur de péage !

Rassurez-vous, ces salariés ne sont pas abandonnés ! Tout est fait pour

leur proposer un nouveau métier hyper intéressant : agent dans un centre d'appel ! Toute la journée, vous répondez au téléphone à des clients pour les guider dans leurs démarches d'acquiescement du péage ; c'est beau le progrès !

Ceux qui ne seraient pas tentés par l'aventure peuvent également bénéficier d'une rupture conventionnelle ou pour les plus chanceux, bénéficier d'un dispositif de cessation anticipée d'activité !

Au lieu de travailler près de chez eux, les salariés sont maintenant regroupés dans quelques centres d'appel situés ... loin, voire très loin de chez eux ...

En fin d'année, tout le réseau Paris

Normandie sera déployé en flux libre ! La ténacité de l'équipe FO dans cette société a permis la création d'un centre d'appel supplémentaire limitant les déplacements des salariés impactés ! Mais les nouveaux salariés entrant dans les centres d'appel sont embauchés sous des conditions sociales beaucoup moins favorables que leurs aînés !

Qui a dit que c'était beau le progrès ?



Laurent LE FLOCH
lfloch@feetsfo.fr

FONCTION PUBLIQUE

La PSC des agents de l'écologie en péril : quand le mutualisme touche le fonds... de pension !

Depuis plusieurs mois, la FEETS-FO alerte et agit pour la préservation du caractère mutualiste de la protection sociale complémentaire (PSC) des agents du ministère de l'Écologie et de ses établissements publics affiliés. En effet, l'attribution du marché correspondant à la société start-up ALAN pour 6 ans à compter du 1er janvier 2025 rimerait avec transfert à des fonds de pension privés. Une perspective qui suscite de vives inquiétudes parmi nos militants, certains autres syndicats, et maintenant auprès des agents eux-mêmes.

La FEETS-FO a pris l'initiative de saisir le Conseil d'État, dénonçant une privatisation et marchandisation des données de santé des agents. Cette action s'inscrit dans un contexte de transformation du paysage de la protection sociale complémentaire des agents publics, où les intérêts privés semblent de plus en plus prévaloir sur les valeurs de solidarité et de mutualisation.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que la PSC représente un acquis social majeur pour les agents. Elle repose sur des principes de solidarité, de justice sociale et de gestion paritaire. Le passage à une gestion

par des fonds de pension, motivé par une logique de rentabilité, pourrait entraîner dans la durée une augmentation des coûts pour les agents et une diminution des prestations. Les fonds de pension, en quête de profits, risquent de prioriser leurs intérêts financiers au détriment de la qualité des services offerts aux agents.

Les agents du ministère de l'Écologie ne sont pas restés silencieux face à cette menace. Une pétition a été lancée, rassemblant des milliers de signatures en soutien à la préservation du caractère mutualiste de leur PSC. Ce mouvement témoigne de l'attachement profond des agents à une protection sociale gérée de manière solidaire et transparente, loin des logiques de marché et de profit.

Il est crucial de rappeler que la protection sociale complémentaire des agents publics ne doit pas devenir une marchandise. Elle est un droit, fondé sur des valeurs de solidarité, de mutualisation des risques et de justice sociale. La FEETS-FO, en saisissant le Conseil d'État, et les agents en se mobilisant massivement, rappellent que la gestion de la santé des agents ne peut être confiée à des entités dont le seul but est le profit.

En conclusion, la bataille pour la PSC des agents de l'Écologie est emblématique d'un enjeu plus large : celui de la défense des services publics et des acquis sociaux face à des attaques néolibérales. La FEETS-FO continuera de défendre une protection sociale qui ne soit pas sacrifiée sur l'autel de la rentabilité et agira pour préserver les valeurs de solidarité qui sont au cœur de la fonction publique.



Laurent JANVIER
ljanvier@feetsfo.fr



PRÉVENTION SÉCURITÉ**La Sécurité Privée à l'Aube des Jeux Olympiques de Paris 2024**

Ces derniers mois, le thème de la sécurité privée est au centre des préoccupations, considéré comme un élément clé pour la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024. La Cour des comptes a récemment souligné un "déficit structurel d'attractivité des activités privées de sécurité" dans un contexte de besoins de sécurité accrus. Le Comité d'organisation des JOP (COJOP), lors de son « international security briefing » les 20 et 21 juillet, a quant à lui estimé la nécessité de recruter entre 20 000 et 25 000 agents de sécurité.

Ces hommes et femmes seront indispensables pour assurer le contrôle des accès, la surveillance des installations, les palpations de sécurité, l'inspection des bagages et l'intervention en cas d'incident. À cela s'ajoutent les renforts nécessaires pour les activités de sûreté aérienne et aéroportuaire.

Cependant, les discussions récentes au sein de la Commission Mixte Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation "PRÉVENTION SÉCURITÉ" mettent en lumière les difficultés à atteindre un compromis sur les conditions de travail et de rémunération des agents de sécurité. Les négociations sur les accessoires de salaire ont révélé des divergences notables entre les syndicats et les organisations patronales.

Accessoires de Salaire

Lors de cette réunion, le GES, a proposé d'augmenter la prime panier à

4,50€ en 2025 et à 4,75€ en 2026. Cependant, aucune avancée n'a été faite concernant la prime d'habillement et les propositions pour les heures de nuit.

De leur côté, le GPMSE a suggéré d'augmenter les heures de nuit et de dimanche de 10 % sur une période de trois ans, ainsi que de porter la prime panier à 5€ en 2025, 5,50€ en 2026 et 6€ en 2027, mais uniquement pour les sociétés de télésurveillance.

Le SESA et l'ADMS ont exprimé des positions divergentes, ce dernier s'opposant à toute mesure qui augmenterait les coûts pour les entreprises et proposant des alternatives sans coût supplémentaire, telles que l'augmentation du contingent annuel d'heures supplémentaires et la suppression de l'interdiction des primes de cooptation.

Force Ouvrière, quant à elle, a exprimé son mécontentement face aux propositions jugées insuffisantes, notamment concernant la prime panier, et a manifesté une grande déception par rapport aux offres des différentes parties.

Autres Thèmes de Négociation

Les discussions sur l'adaptation des emplois repères ont également été vives, avec un désaccord notable sur le coefficient des agents CYNODEX. Les organisations syndicales ont vu leurs demandes pour un coefficient de 210 rejetées par les employeurs

qui proposaient 190. Des groupes de travail seront nécessaires pour poursuivre les négociations.

Concernant la prévoyance santé, malgré une forte demande syndicale, les organisations patronales ont mis fin aux négociations, suscitant une profonde frustration.

Des dates de travail ont été proposées pour aborder les thèmes de l'égalité professionnelle et de la réouverture des négociations sur l'accord de reprise, ainsi que pour la fonction tutorale, un sujet sur lequel les discussions portent sur la mise en place d'une formation spécifique pour les tuteurs.

Conclusion

À l'approche des JOP de Paris 2024, il est crucial de trouver un équilibre entre les besoins de sécurité accrus et les conditions de travail des agents de sécurité privée. Les négociations actuelles montrent que des efforts significatifs sont nécessaires pour atteindre un consensus. Le défi reste de taille : garantir la sécurité des événements tout en assurant des conditions de travail justes et attractives pour les agents de sécurité, condition sine qua non pour attirer les 20 000 à 25 000 agents nécessaires pour cet événement de grande envergure.



Dominique DESCHAMPS
ddeschamps@feetsfo.fr



« À L'APPROCHE DES JOP DE PARIS 2024, IL EST CRUCIAL DE TROUVER UN ÉQUILIBRE ENTRE LES BESOINS DE SÉCURITÉ ACCRUS ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS DE SÉCURITÉ PRIVÉE. »

TRANSPORT MARITIME

Une fusion des branches qui vire à la mascarade

Sujet récurrent de l'actualité des branches maritimes, la fusion des branches revient sur le devant de la scène, poussée par les armateurs.

Aux dernières nouvelles, après la production d'une lettre d'engagement à négocier un rapprochement des branches par les interlocuteurs sociaux en novembre 2023, le ministère du travail devait réintroduire par décret les collèges spécifiques aux navigants. Collèges par ailleurs indispensables à l'établissement d'une représentativité particulière aux navigants, permettant justement de négocier dans une grande branche.

Six mois plus tard, toujours rien. Quel serait donc l'intérêt de relancer des discussions sans que le ministère n'ait honoré son engagement?

Côté patronal, la position est claire et cohérente : la fusion est attendue, si possible même en intégrant les sédentaires de la marine marchande. Donc tant mieux s'il n'y a pas de collègues, donc autant avancer.

Côté syndical, les positions sont divergentes. Au-delà de FO qui s'oppose au principe même de la fusion car sans justification autre qu'aligner les droits sur le moins-disant social et sans cohérence économique (hormis les métiers, les secteurs concernés vont du service public départemental financé par l'impôt à la marine marchande internationalisée), les autres organisations syndicales y vont chacune de leur proposition, à une ou deux branches.

En réalité, à partir du moment où il y a fusion, peu importe la solution retenue, l'enjeu porte sur la liberté des organisations patronales à négocier. Certains promettent des « chapitres » ou des « annexes » dédiés à chaque branche actuelle pour en maintenir les avantages. Mais comment signer un accord dans un chapitre? La loi ne prévoit pas ce cas et n'autorise pas les « sous-branches » autonomes.

Selon les modalités de calcul de la représentativité patronale, Armateurs de France sera soit la seule organisation patronale soit l'organisation majoritaire. Dans les deux cas, seule Armateurs de France sera en capacité de signer un accord, qu'il s'agisse

d'un tronc commun ou d'une annexe spécifique au GASPE ou à l'APERMA.

Dès lors, est-ce qu'Armateurs de France acceptera de signer une augmentation significative des salaires au remorquage dont ses armateurs sont clients?

Armateurs de France pourra-t-elle signer des avantages dans une annexe et les refuser pour les autres?

Et pour ceux qui se satisfont d'une promesse de fusion à « droit constant », les armateurs se gardent

bien de s'engager à maintenir les acquis dans le temps, signe qu'ils seront progressivement alignés vers le bas.

Finalement, la défense des acquis des salariés dépendra de l'interlocuteur qu'ils auront encore en face d'eux demain, et donc de l'autonomie de négociation de ces derniers.



Étienne CASTILLO
ecastillo@feetsfo.fr





RÉSOLUTION DU CONSEIL NATIONAL FÉDÉRAL DE LA FEETS-FO DES 11 ET 12 JUIN 2024

Le Conseil National Fédéral (CNF) s'inscrit pleinement dans les résolutions du XIII^e congrès de la FEETS FO, notamment en matière de rémunération, conditions de travail, négociation, nouvelles technologies, emplois, etc.

UNE CLASSE DOMINANTE AUTORITAIRE ET VIOLENTE

Le CNF dénonce un gouvernement autoritaire et inféodé à une classe dominante toujours plus radicale. Les réformes antisociales d'une ampleur inédite se succèdent à marche forcée : retraites, assurance chômage, assurance maladie, fonction publique, formation professionnelle, RSA, etc.

Ces réformes brutales guidées par le patronat ne répondent à aucun impératif économique. Elles permettent au patronat de capter une part toujours croissante des richesses produites, notamment en s'accaparant le salaire différé qui finance la protection sociale et en réduisant sa contribution fiscale au financement des services publics.

Le CNF condamne le mépris pour les travailleurs et leurs représentants et dénonce l'intimidation et la répression violente dont sont de plus en plus victimes les militants syndicaux et les salariés en lutte, entre autres.

Le CNF condamne une dérive autoritaire qui refuse la contradiction et n'hésite pas à brandir de façon abusive le risque de trouble à l'ordre public et l'apologie du terrorisme pour interdire les manifestations et remettre en cause la liberté d'expression y compris pour la jeunesse.

Le CNF condamne la remise en cause du droit constitutionnel de grève.

Le CNF revendique l'abrogation de la loi immigration qui établit une différence de droits entre travailleurs selon la nationalité. Le CNF condamne

un climat xénophobe, entretenu par certains médias partisans et relayé par le gouvernement, qui menace des millions de travailleurs dans le pays. Cette loi a contribué à la banalisation des idéologies d'extrême-droite.

DÉFENDRE NOS DROITS, NOS ACQUIS, NOS SALAIRES

Le CNF dénonce la chasse faite aux travailleurs privés d'emploi dans une logique de contrainte, par la réduction des droits chômages, l'augmentation des radiations et l'obligation de travaux d'intérêt général pour les bénéficiaires du RSA. Le CNF revendique l'amélioration des conditions de travail des secteurs en tension et surtout l'augmentation des salaires.

Le CNF revendique l'abrogation de la réforme des retraites de 2023 et des précédentes. Le CNF rappelle que seuls les secteurs les plus syndiqués et organisés sont parvenus, à ce jour, à y déroger ou à en compenser les effets.

Le CNF s'oppose à toute réforme de la fonction publique visant à casser le statut général et le principe de carrière, à individualiser les rémunérations et faciliter le licenciement des fonctionnaires. Le CNF rappelle que le gel de la valeur du point d'indice conduit à la perte durable d'attractivité de la fonction publique et met en péril de plus en plus de missions pourtant essentielles à la population.

Le CNF fustige le mouvement dogmatique de privatisation de la protection sociale complémentaire et appelle à la défense d'un modèle mutualiste collectif, global et solidaire, respectueux des spécificités des agents de nos ministères, échappant aux logiques de marché.

Le CNF dénonce les milliards d'euros d'économie annoncés sur les politiques publiques et les nouvelles velléités de décentralisation et privatisation de

compétences de l'Etat, dans une période où la population est exposée à de plus en plus de risques naturels, économiques et démocratiques.

L'ORGANISATION SYNDICALE, PARTOUT FACTEUR DE PAIX ET DE LIBERTÉ

Face à la multiplication des conflits partout dans le monde, face à la montée des nationalismes et des fanatismes religieux qui oppriment et assassinent, le CNF réaffirme l'engagement internationaliste de la Fédération.

Le CNF rappelle que le syndicalisme libre et indépendant est une condition indispensable à la démocratie et à la paix. Le CNF appelle à l'arrêt de toutes les guerres dont la première victime est la classe ouvrière.

Aujourd'hui, le CNF s'inquiète d'une montée de l'antisémitisme et de l'islamophobie sous couvert du conflit israélo-palestinien.

Le CNF affirme son soutien aux populations qui œuvrent, et œuvreront, contre les fanatismes religieux et nationalistes, en faveur d'une paix durable aussi bien en Palestine qu'en Israël.

Le CNF rappelle sa dénonciation du massacre terroriste du 7 octobre 2023. Le CNF condamne la réponse à l'horreur par l'horreur et appelle à un cessez-le-feu immédiat pour que s'arrête l'un des pires drames humanitaires des dernières décennies.

Le CNF appelle à la libération de tous les otages, notamment les marins détenus par les houthis.

Le CNF appelle à stopper tout trafic maritime dans la Mer Rouge, pour tous les marins, quelle que soit leur nationalité.

Le CNF réaffirme sa condamnation de l'invasion de l'Ukraine par la Russie de Poutine. Le CNF salue le travail des inspecteurs ITF pour garantir aux marins russes et ukrainiens le respect de leurs droits fondamentaux. Le CNF condamne les remises en cause des droits sociaux des travailleurs ukrainiens par leur gouvernement.

En toute circonstance, le CNF appelle la Fédération à agir et militer sur des bases strictement syndicales et rappelle que l'existence même de notre organisation repose sur l'indépendance de la représentation

syndicale vis-à-vis des autres formes de représentation, sans remettre en question leur légitimité.

INDÉPENDANCE NE SIGNIFIE PAS REGARDER PASSER LES TRAINS

Les élections européennes du 9 juin 2024 ont porté l'extrême droite à un score historique en France, plus de deux fois supérieur à celui du parti du président de la République.

Le CNF y voit une sanction pour les politiques ultra-libérales successives qui ont amené l'extrême droite aux portes du pouvoir.

Dans ce contexte, le Président a fait le choix de dissoudre l'Assemblée nationale. La Fédération n'a jamais donné et ne donnera pas de consignes de vote car elle demeurera toujours indépendante des partis politiques et des manœuvres politiciennes.

Indépendance ne signifie pas pour autant neutralité.

Le CNF et le Congrès de la FEETS FO, internationalistes par nature, se sont toujours opposés au principe de préférence nationale et de discrimination entre travailleurs, contraires à la solidarité et la fraternité qui fondent la classe ouvrière et notre action syndicale.

Le CNF rappelle que le projet économique et social de l'extrême droite, largement soutenu par le patronat, est avant tout ultra-libéral et opposé aux droits des travailleurs, notamment des femmes.

Le CNF rappelle que l'extrême droite a toujours combattu les organisations syndicales et y demeure particulièrement hostile, menaçant les libertés syndicales et le droit de grève, comme récemment le gouvernement Meloni en Italie.

Le CNF rappelle que l'un des principaux remparts aux idéologies d'extrême droite est l'action continue du syndicalisme libre et indépendant pour défendre les principes de la République sociale, de liberté, d'égalité et de fraternité.

Adoptée à l'unanimité



MOTION SPÉCIALE DU CONSEIL NATIONAL FÉDÉRAL DE LA FEETS-FO DES 11 ET 12 JUIN 2024

LES JEUX DE PARIS 2024 : LA FÊTE POUR QUI ? OÙ LES SALARIÉS DISENT NON À LA MÉDAILLE DE PLOMB

Le Congrès de la Fédération de l'Équipement, de l'Environnement des Transports et des Services FORCE OUVRIÈRE (FEETS FO) réuni du 10 au 12 octobre 2023 à Najac a adopté une motion d'actualité sur les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) à l'unanimité.

A un peu plus de 40 jours de la cérémonie d'ouverture des JOP et à une semaine du grand test de cette même cérémonie, le Conseil National Fédéral (CNF) réuni à Paris les 11 et 12 juin, constate que ces Jeux Olympiques et Paralympiques n'ont pas la même saveur pour tous.

Alors que l'organisation se peaufine, le gouvernement, lui, semble expérimenter la haute voltige.

Une nouvelle fois, le CNF constate que le manque de moyens et la fragilisation du service public alimentent une dérive sécuritaire : le retour des fameux « Pass » est une nouvelle restriction des libertés de circulation, de manifestation et s'accompagne d'une banalisation du recours à la vidéosurveillance algorithmique avant, pendant et après les jeux, mettant entre parenthèses certains droits fondamentaux.

Les premières victimes de ces restrictions seront d'ailleurs les travailleurs, en particulier les travailleurs dits essentiels qui seront impactés par des conditions de transport et de circulation dégradées.

Le CNF revendique le retrait des nouvelles dérogations au Code du travail, notamment au repos hebdomadaire, sous prétexte de l'activité extraordinaire due aux JOP. Alors que des entreprises prévoient des profits exceptionnels, le gouvernement n'hésite pas à remettre en cause les droits des travailleurs.

Le CNF dénonce la volonté répétée de suspendre le droit de grève à cette occasion.

Côté sécurité privée, la nage en eaux troubles est toujours de mise. Le gouvernement n'aura reculé devant aucune déréglementation et exploitation de la précarité pour avoir les effectifs disponibles en sécurité privée. Après les étudiants, les salariés involontairement privés d'emploi, les retraités, et désormais les fonctionnaires, tous peuvent, sous condition de détention de carte professionnelle, assurer des missions de sécurité privée contre complément de salaire ou de pension.

Au-delà de la question de l'attractivité du secteur et des revalorisations revendiquées par la fédération, le CNF dénonce cette extension aux fonctionnaires, alors même que les effectifs dans la fonction publique d'Etat notamment, sont insuffisants.

Côté agents publics, le plongeon de haut-vol est toujours de mise : qui est mobilisé et pour quoi, les administrations restent-elles ouvertes, quid du télétravail forcé ? La situation est identique pour de nombreux salariés d'entreprises privées avec des refus de congés, modifications de planning...

Enfin, pour tous les travailleurs mobilisés dans le cadre des JOP, la reconnaissance de cet investissement « hors normes » n'est pas encore assurée pour tous les travailleurs concernés. Au sein du pôle ministériel, la gratification, basée sur le moins disant interministériel et prise sur le pot commun des indemnités côté fonction publique (alors même qu'il en était hors de question il y a quelques mois), demeure insuffisante. Le CNF déplore de surcroît la nécessité de se battre pour que les agents ne découvrent pas a posteriori s'ils y sont éligibles ou pas.

Dans de trop nombreuses entreprises privées, il n'y a aucune reconnaissance du caractère exceptionnel de cette période ou alors à travers des primes individualisées et proratisées et non égales pour tous les salariés.

Le CNF rappelle que la liberté de circulation des délégués syndicaux est un droit fondamental qui ne saurait être remis en cause par la tenue des JOP.

Le CNF soutient les mobilisations en cours. Il appelle l'ensemble des salariés à établir les revendications et à se mobiliser pour la défense de leurs droits dans ce contexte exceptionnel, pour endiguer le caractère antisocial de cette parenthèse olympique, et pour veiller à ce qu'elle se referme bien !

Adoptée à l'unanimité



PAIX

LIBERTÉ

F.E.T.S.

FO

Fédération Équipement Environnement Transports Services